

Le Président,
Michel MOURONT

Guillestrois Queyras
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication : 05/05/2026

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize (13) avril à 16h00, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**, convoqué le trois (03) avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle R+1 du Gymnase, à Guillestre, sous la présidence de **M. Jean-Louis QUEYRAS**, doyen d'âge.

Le secrétaire de séance est Aubérie DIMPRES.

Nombre de membres : Afférents au Conseil Communautaire (32) - En exercice (32)

Etaient présents :

ABRIÈS-RISTOLAS Charles LACROIX Stéphane LAPUJOLADE	AIGUILLES Dominique BUCCI ALBERTO Jean-Pierre CLAEYMAN	ARVIEUX Christian BLANC	CEILLAC Emile CHABRAND
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE Jean-Louis PONCET Henri HUBERT	EYGLIERS Aubérie DIMPRES Cristina FRIN	GUILLESTRE Emmanuel MOLLE (jusqu'à la 2026-127) Quentin DU PONTAVICE Valérie RIVAT Guillaume DEJY Perrine CABE Christine PORTEVIN Maxime BERARD	MOLINES EN QUEYRAS Valérie GARCIN EYMEOD Serge CHALLOT
MONT-DAUPHIN Raphaëlle MARTOIA	RÉOTIER Michel MOURONT	RISOUL Régis SIMOND Jean-Luc BRUN	ST-CLÉMENT-SUR-DURANCE Jean-Louis BERARD Bruno JILBERT
SAINT CRÉPIN Jean-Louis QUEYRAS	SAINT VÉRAN Serge PHILIP	VARIS Jérôme HOSSZU Mikaël BAROU	

M. Marcel CANNAT, Conseiller départemental, invité à la séance, est, également, présent.

Etaient représentés (pouvoirs) : Jean-Denis PRAT – pouvoir à Christian BLANC, Lisa BIENVENU – pouvoir à Guillaume DEJY, Nathalie HURLIN – pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS, Emmanuel MOLLE – pouvoir à Quentin DU PONTAVICE (à partir de la 2026-128)

Etaient excusés/absents : Jean-Denis PRAT, Lisa BIENVENU, Nathalie HURLIN, Delphine MATHIEU, Emmanuel MOLLE (à partir de la 2026-128)

Dominique MOULIN, Président sortant, accueille l'assemblée des nouveaux élus et déclare installés les délégués communautaires de chaque commune membre dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Puis, Dominique MOULIN, conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du CGCT, cède la parole au doyen d'âge des membres du conseil communautaire, Jean-Louis QUEYRAS, pour procéder à l'ouverture de la séance du conseil communautaire et l'élection du Président.

Jean-Louis QUEYRAS procède à l'appel nominal des délégués communautaires de chaque commune membre, et constate que le quorum, permettant de délibérer valablement dans le cas présent, est atteint.

- **DELIBERATION N° 2026-121 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

DE NOMMER Aubérie DIMPRES, secrétaire de séance.

- **DELIBERATION N° 2026-122 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04-03-2026**

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil communautaire du 04 mars 2026, annexé à la délibération.

- **DELIBERATION N° 2026-123 : INFORMATION SUR LES DECISIONS**

Jean-Louis QUEYRAS informe le conseil communautaire des décisions et des arrêtés pris par le Président, ainsi que de ceux qui ont été pris par les Vice-présidents, dans le cadre des délégations que le Conseil leur ont attribuées, selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 12 février 2026 et le 10 avril 2026.

- **DELIBERATION N° 2026-124 : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS ET ELECTION DU PRESIDENT**

Après un appel de candidature, Michel MOURONT est seul candidat.

Michel MOURONT demande à dire quelques mots pour expliquer sa candidature :

« Ma conviction profonde est que la communauté de communes est un échelon de proximité indispensable pour répondre aux besoins collectifs de nos administrés que chaque commune ne peut assurer. La solidarité intercommunale est une force, un atout dont nous devons nous saisir, comme le porte le titre de notre plaquette « Plus forts ensemble ». Fort de mon investissement, de ma connaissance du fonctionnement de la communauté de communes, du potentiel humain et technique de ces agents, je sollicite donc d'être élu à la présidence.

Mes différentes fonctions, mon implication dans la vie locale, ont pu montrer mes qualités d'écoute, de dialogue, mais aussi d'arbitrage et de décision. Je suis un homme de parole, de loyauté, de respect de l'homme. Je pense avoir acquis, une certaine sagesse, tout en restant ouvert sur le monde et ses évolutions technologiques et sociétales.

Mon ambition, dans la foulée des mandats de Max (BREMONT) et de Dominique (MOULIN), est de concrétiser le programme de développement voté par le Conseil communautaire sortant. Mais rien n'est figé. Nous devons affronter de nouveaux défis pour continuer de répondre aux attentes de nos concitoyens et de nos visiteurs. Et la feuille de route que je propose est inscrite dans cette philosophie.

Dans un premier temps, Je suggère de concrétiser les aménagements inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement arrêté par le Conseil Communautaire.

La deuxième partie de mon projet, c'est d'organiser la mobilité pour mieux répondre aux attentes de nos populations, une forte attente. Nous avons beaucoup travaillé, il faudra continuer pour, dans les années qui viennent, développer ce projet de mobilité.

Troisième point, il nous faut achever la mise en œuvre de notre système de traitement des déchets. C'est un système vertueux pour l'environnement, économiquement supportable et équitable pour tous les usagers, mais il n'est pas terminé, il nous reste à travailler notamment envers les deux grandes stations de notre territoire. Je souhaite poursuivre notre engagement dans le développement des énergies renouvelables dans le contexte de la transition énergétique. Il nous faut, aussi, définir une stratégie de développement touristique du territoire prenant en compte l'évolution de la demande touristique.

Je souhaite créer une commission Culture et Patrimoine afin de structurer l'offre culturelle en s'appuyant sur le potentiel, vitalité de la vie associative et richesse du patrimoine. Dans le cadre du

projet des Jeux Olympiques de 2030, il faut que nous soyons vigilants pour que les investissements qui vont être réalisés pour moderniser les infrastructures de transport profitent aussi à notre territoire, même si nous n'aurons pas à ce jour d'épreuves olympiques, et notamment en ce qui concerne l'aménagement de la gare et la participation des entreprises locales. C'est un programme ambitieux, mais je le crois réaliste. La réalisation, bien sûr, est soumise à la conjoncture économique nationale et internationale. Tout ceci nous imposera d'être attentifs à nos finances. »

Il est procédé au déroulement du vote dont les résultats sont transcrits dans le procès-verbal. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil communautaire, par 25 voix POUR, 6 votes BLANCS, 1 vote NUL.

DECIDE

DE PROCLAMER Michel MOURONT, Président de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et le déclare installé dans sa fonction.

Michel MOURONT est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT.

Michel MOURONT souhaite s'exprimer suite à son élection :

« Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'accordez.

Cette élection, cette nomination comme Président m'oblige. Elle m'oblige bien sûr à défendre les valeurs et les projets que nous porterons ensemble. Elle m'oblige à être à l'écoute, à dialoguer, à prouver ensemble les bonnes réponses. Elle m'oblige aussi à être bienveillant avec tous les personnels, quel que soit leur grade, quelles que soient leurs fonctions, et à respecter leur travail.

Et je voudrais aussi profiter de ce petit temps de parole pour remercier, j'en remercierai des centaines, mais trois personnes, si vous me permettez. D'abord Dominique MOULIN, parce que Dominique a fourni un travail considérable pendant sa présidence. Il a rempli sa mission avec beaucoup d'intégrité, avec beaucoup de pugnacité, au profit de notre territoire.

Je voudrais remercier aussi celui qui, sans lui je ne serais pas là, c'est Marcel CANNAT. Je le remercie parce que Marcel a démissionné de sa qualité de conseil communautaire. C'est un geste d'une grande générosité que je tiens vraiment à remercier. Sa confiance l'honore. Merci Marcel. Et je voudrais aussi remercier Jean-Louis QUEYRAS parce que pendant cette période, qui n'est pas toujours facile à vivre, nous avons beaucoup échangé et j'ai apprécié ses conseils avisés avec beaucoup de calme et de pédagogie.

Donc vous comprenez que je suis ému, en ce moment très particulier, mais je suis sûr qu'avec vous toutes et avec vous tous, nous allons nous mettre rapidement au travail pour apporter à nos concitoyens les services qu'ils attendent et que nous souhaitons. Merci. »

• **DELIBERATION N° 2026-125 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Après en avoir délibéré,

Considérant que le bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui précède, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant qu'en conséquence, ce nombre est de 7 au maximum, mais qu'il peut être porté à 9 au maximum ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

DE FIXER le nombre de vice-présidents à 9 ;

QUE les autres membres du bureau seront les maires, qui ne seraient pas vice-présidents.

• **DELIBERATION N° 2026-126 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

L'article L.5211-10 du CGCT dispose que « Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L.2122-7 ». Le Conseil élit, ainsi, ses Vice-présidents parmi ses membres.

Guillaume DÉJY demande que chaque candidat présente ses motivations.

Il est, ainsi, procédé successivement à l'élection de chacun des Vice-présidents au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dont les résultats sont transcrits dans le procès-verbal. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil,

DECIDE

DE PROCLAMER :

Mme Dominique BUCCI ALBERTO, conseillère communautaire, élue 1^{er} vice-présidente, en charge des services à la population, et la déclare installée dans sa fonction ; 31 voix POUR, 1 vote BLANC, 0 vote NUL.

Présentation de Dominique BUCCI ALBERTO :

« J'entame mon deuxième mandat de maire d'Aiguilles. J'ai auparavant fait trois mandats d'adjointe sur la commune d'Aiguilles. Sur la dernière mandature, j'étais déjà présidente de la commission des services à la population. Je profite d'avoir la parole pour remercier à nouveau Dominique qui a été un super président.

J'ai énormément apprécié travailler à ses côtés, mais aussi aux côtés de tous les autres élus, tous les membres de ma commission. Sur cette commission, on s'occupe du service de portage de repas, des aides à domicile, on s'occupe des Maisons France Services. J'avais aussi le réseau Relais Petite Enfance qu'on mutualise avec l'Argentiérois. On a beaucoup avancé sur cette commission. On est vraiment au service de la population, notamment avec les Maisons France Services.

Je crois que vous avez tous notion de ce que ça représente pour la population ces Maisons France Services. Mon envie, c'est de continuer à travailler au sein de cette commission. Et puis avec Michel, que j'apprécie également énormément, et avec qui j'ai travaillé sur plein d'autres commissions puisque j'étais donc présidente de cette commission-là, mais évidemment investie sur d'autres commissions, les déchets, l'assainissement, la mobilité, etc.

J'adhère totalement au discours de Michel, et je souhaite pouvoir l'accompagner sur tout ce qu'on a à faire au niveau de la communauté. »

M. Jean-Louis QUEYRAS, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président, en charge de la GEMAPI, des risques naturels et de l'assainissement, et le déclare installé dans sa fonction ; 27 voix POUR, 5 votes BLANCS, 0 vote NUL.

Présentation de Jean-Louis QUEYRAS :

« Je souhaite prendre la suite de Jean-Louis Poncet qui a fait un gros travail sur GEMAPI dans le Queyras, ainsi qu'à Vars et Guillestre, où il avait d'importants travaux

C'est aussi le cas de Château Queyrac qu'il faudra réaliser maintenant. En ce qui concerne l'assainissement, beaucoup de travaux ont été faits, et il y a de nouveaux projets à initier et poursuivre. Je me présente, pensant bien sûr à finir ces travaux mais aussi à aménager la Durance, puisque, un syndicat a été créé, qui s'appelle le CMAVD, qui prend l'aménagement de la Durance depuis le bas dans le nord jusqu'à Briançon, et donc il faudra être présent et s'occuper de cet aménagement car il concerne aussi les affluents de la Durance c'est un sujet important.

Je pense que vu mon expérience professionnelle passée, je suis la personne qui convient pour faire cela. »

Mme Valérie GARCIN, conseillère communautaire, élue 3^{ième} vice-présidente, en charge en charge de la stratégie de développement touristique, et la déclare installée dans sa fonction ; 20 voix POUR, 1 vote BLANC, 0 vote NUL, 12 voix pour Emmanuel MOLLE.

Présentation de Valérie GARCIN EYMEOD :

« En préambule, je suis maire de Molines en Queyras pour le deuxième mandat et le tourisme n'est pas une lubie pour moi. J'ai fait dans le cadre de mes études un BTS tourisme que j'ai complété par un DESS d'aménagement et développement local avec une option tourisme. J'ai travaillé aussi à l'issue de mes études dans divers offices du tourisme et notamment dans le Queyras.

Il ne vous a pas échappé qu'on vit dans un cadre exceptionnel, un formidable terrain de jeux été-hiver. Un cadre exceptionnel qu'est le Guillestrois-Queyras avec deux stations conséquentes, deux poids lourds que sont Vars et Risoul, les stations village du Queyras, le bourg-centre de Guillestre et puis les villages alentours du Guillestrois. C'est cette complémentarité qui fait, je pense, notre force, et cette commission est l'occasion pour moi de mieux structurer notre approche touristique tous ensemble.

Elle sera aussi l'occasion de travailler avec les trois offices du tourisme en les impliquant, et puis bien évidemment l'occasion d'être au service des communes et des socio-professionnels qui sont sur le territoire. Je suis par ailleurs impliquée dans le cadre des programmes européens et notamment dans la poursuite de celui qui vient de se terminer qu'on appelle le PETER+ avec plus de 7 millions d'euros sur le territoire français et italien avec notamment une partie qui s'appelle l'attractivité du territoire. Là-dedans sont inclus la transition écologique de montagne, et bien évidemment le tourisme. Je suis déjà impliquée là-dedans. Je suis conseillère départementale, ça ne vous a pas échappé, mais pour moi c'est un atout pour présider cette commission et notamment par le fait que je siège à l'Agence de développement des Hautes-Alpes. Son rôle permet d'apporter une vision prospective au territoire, de lui apporter en termes de notoriété, son ambition affichée, vous le savez tous, est de faire rayonner le département des Hautes-Alpes au-delà de la France bien évidemment. Et bien sûr, le Guillestrois - Queyras ne pourra que tirer des bénéfices du travail de l'agence de développement et j'en serai facilitatrice puisque j'y travaille assidûment et régulièrement.

A noter que l'agence de développement actualise en ce moment même le schéma départemental du tourisme des Hautes-Alpes. Un travail dans lequel je suis déjà très impliquée et je pense que ça ne pourra que faciliter le travail au sein de cette commission de développement touristique. »

Présentation d'Emmanuel MOLLE :

« Pour me présenter, moi je suis maire de Guillestre, mais avant ça, j'étais déjà conseiller municipal pendant deux mandats et j'ai été aussi délégué communautaire.

J'ai travaillé aussi au groupe du PNRQ, en tant que délégué communautaire, et puis à la commission développement économique. Et par mon métier, j'ai installé un magasin de photos à Vars, à Risoul et à Guillestre et j'ai été aussi photographe pour ces deux territoires pour l'office de tourisme et ça m'a permis de voir un peu le territoire.

Et de par mon métier, j'ai aussi beaucoup travaillé à l'étranger, Donc je pense que j'ai rencontré beaucoup de versions touristiques un petit peu différentes de la nôtre. J'ai vu les choses qui s'y passent et qu'on pourrait éventuellement appliquer à notre territoire.

Je pense que cette expérience, peut être mise à notre service, pour essayer de nous donner un petit peu plus de transversalité, comme l'a dit Valérie tout à l'heure, je trouve qu'il y a un aspect qu'on a du mal à intégrer, c'est la diversité d'objectifs des différents territoires. Vous avez Vars qui a une image, Risoul a une image, le Queyras a une image, le Guillestrois on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas, mais il faudrait qu'il en ait une plus forte. Je pense que si on arrivait à trouver de la transversalité, tant au niveau touristique qu'au niveau événementiel, il y aurait des choses sur lesquelles on pourrait travailler. Chose que je trouve peu approfondie aujourd'hui. Si vous regardez les territoires qui nous entourent, vous regardez Ubaye, il y a des choses qui ont été faites, qui permettent de pouvoir proposer à l'ensemble du territoire de l'Ubaye de faire parler, d'essayer touristiquement d'avoir des atouts. Je pense particulièrement, je ne dis pas qu'il faut qu'on fasse la même chose, mais ils ont fait un festival de motos qui leur permet d'amener 24 000 motos sur le territoire.

Je n'ai pas dit qu'il fallait qu'on amène des motos sur notre territoire, il y en a suffisamment comme ça. J'ai juste pris un exemple, l'Ubaye a choisi de cibler cela. C'est un travail qu'ils ont fait à l'intérieur de leur conseil communautaire. Je reprends cet exemple, mais ils ont fait autre chose. Ils ont travaillé

par exemple sur la fête des morts qui a lieu le 16 octobre. C'est un moment où il n'y a personne dans nos territoires. Eux, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont rempli tous les hôtels le 16 octobre. Et ça, c'est quelque chose que nous, on devrait essayer de réfléchir pour essayer d'apporter un peu des solutions comme ça, peut être sur le domaine sportif, mais ça peut être sur le domaine culturel. Donc je pense qu'il y a une vraie réflexion à essayer d'avoir sur cet aspect-là. »

M. Quentin DU PONTAVICE, conseiller communautaire, élu 4^{ième} vice-président, en charge de l'Aménagement du territoire et les mobilités, et le déclare installé dans sa fonction ; 22 voix POUR, 9 votes BLANCS, 1 vote NUL.

Présentation de Quentin DU PONTAVICE :

« Bonjour à toutes et tous, je suis premier adjoint à Guillestre. Auparavant, j'étais élu municipal minoritaire dans le mandat 2020-2026. Donc effectivement, cette vice-présidence à l'aménagement du territoire et particulièrement aux mobilités m'intéresse. Sur la semaine passée, j'ai pris six modes de transport différents. J'ai loué un véhicule, j'ai pris ma voiture, j'étais à vélo, que j'ai mis dans le train, j'ai fait du stop pour rendre le véhicule de location.

Voilà, tout ça pour dire que je suis très intéressé par le choix de nos modes de déplacement. Actuellement, on n'a pas le choix, on doit prendre notre voiture quasiment tout le temps et je pense qu'on a un plan de mobilité très ambitieux qu'il faut faire vivre dès 2026. Il y a même eu quelques initiatives qui ont démarré l'automne dernier. Et bien entendu, dans cette compétence, il n'y a pas que la mobilité, il y a toutes les questions d'aménagement du territoire, en lien avec notamment le changement climatique. On va être un territoire des plus vulnérables pour les prochaines années, donc il va falloir aussi les anticiper, avec les finances disponibles. Donc toutes ces questions m'animent et je souhaiterais m'y consacrer pour ce mandat. »

M. Emile CHABRAND, conseiller communautaire, élu 5^{ième} vice-président, en charge du Développement économique et de l'attractivité du territoire, et le déclare installé dans sa fonction ; 21 voix POUR, 3 votes BLANCS, 0 vote NUL, 8 voix pour Jérôme HOSSZU.

Présentation de Jérôme HOSSZU :

« Jérôme Hosszu, maire de Vars, nouvellement élu, donc j'ai la force de l'inexpérience. J'ai été élu pour le changement par Vars et mon conseil, pour recréer du lien avec la Communauté de communes, pour recréer du lien avec nos partenaires, nos voisins, pour recréer du lien avec les territoires.

Je suis un chef d'entreprise depuis plus de 25 ans déjà, en pré-retraite, donc c'est mon épouse et mes enfants qui ont pris le relais, donc je m'investis pleinement pour tous ces objectifs. Ma 3^e signature, de manière anecdotique, a été de renouveler notre demande par rapport aux Jeux olympiques et soutenir le renouvellement de celui-ci avec une réponse, je l'espère, pour juin. Ça concerne, c'est vrai, cette notion d'attractivité, ça participe au rayonnement de l'ensemble.

Alors c'est vrai que là, on est sur des échanges politiques. Je voulais échanger aussi sur le poids économique de Vars et de Risoul, pour lequel je défends aussi notre positionnement pour cette vice-présidence. Le développement économique, moi je suis un artisan, donc 25 ans dans le bâtiment, j'ai toujours été passionné par l'entreprise, le monde dans l'entreprise. Donc l'artisanat me parle, la création d'entreprise me parle. Mettre en valeur la zone de revitalisation rurale que nous a permis d'avoir l'État, ça me parle. Donc tous ces aménagements et ce soutien-là me parlent également.

C'est vrai que quand on est un jeune élu comme moi, on est plus flexible, on est plus déterminé, on est beaucoup plus curieux. Donc j'avais envie d'apporter cette énergie à la communauté de communes et donc je me présente aujourd'hui devant vous et je vous en remercie. »

Présentation d'Émile CHABRAND :

« Bonjour à tous, je me présente, Émile CHABRAND, maire de Ceillac depuis 2020 et conseiller municipal depuis 1983. J'ai participé à la vie collective dans mon village et donc la vie collective à la communauté de communes. J'étais jusque-là président de la commission APN, Donc aujourd'hui, pourquoi le développement économique ? Parce que j'ai fait 48 ans d'entrepreneuriat avec entre 20 à 30 salariés. Je connais bien le problème que rencontrent l'artisanat local et le commerce local.

Donc on a besoin de soutenir ces gens-là. La CFE est un problème récurrent, il faut vraiment prendre en considération tous ces gens-là, c'est notre force vive du territoire. Aujourd'hui je suis prêt à

travailler très fortement pour encourager ces gens-là. »

M. Jean-Louis BERARD, conseiller communautaire, élu 6^{ième} vice-président, en charge des activités de pleine nature et des équipements sportifs et de loisirs, et le déclare installé dans sa fonction ; 21 voix POUR, 9 votes BLANCS, 2 votes NULS.

Présentation de Jean-Louis BERARD :

« Effectivement, cette commission m'intéresse. J'ai une réelle sensibilité pour les activités de pleine nature. J'ai pleinement conscience que la partie de cette compétence de la Communauté de communes en direction des activités ski nordique, est un élément très fort de notre identité, et plus particulièrement de nos amis Queyrassins, tant sur le point de vue de l'attractivité du territoire, mais sur l'aspect économique, ça pèse un réel poids économique. J'en ai pleinement conscience. Je m'efforcerai, si je suis élu, de me rapprocher du président sur la mandature précédente, à savoir Émile CHABRAND, sur les aspects ski nordique et biathlon. Néanmoins aussi, cette compétence, plus largement, donc, il y a aussi du travail à faire sur l'eau vive, sur les sentiers, sur le VTT, le pédestre et également devenir le stade de foot avec une mixité avec le rugby sur Eygliers. Donc je m'efforcerai de faire au mieux. »

Mme Raphaëlle MARTOIA, conseillère communautaire, élue 7^{ième} vice-présidente, en charge de la transition énergétique, de l'environnement et des déchets, et la déclare installée dans sa fonction ; 28 voix POUR, 4 votes BLANCS, 0 vote NUL.

Présentation de Raphaëlle MARTOIA :

« C'est mon premier mandat en tant que maire, mais j'ai un petit peu un passif avec les élections municipales puisque j'ai été élue à Vars et à Mont-Dauphin aussi en tant que conseillère municipale. Et j'ai un passif aussi avec les déchets parce que sur chacun de mes mandats, j'étais à la commission déchets. Tout naturellement, lorsque cette vice-présidence s'est proposée, je me suis dirigée à porter cette vice-présidence. Alors, je ne peux pas vous dire que j'adore les déchets, bien évidemment, mais en tout cas, le sujet me plaît et je peux dire que j'ai les visions un petit peu extrêmes avec mon expérience à Vars et puis mon expérience à Mont-Dauphin où on peut dire qu'en termes de déchets, on a les deux extrêmes. A Mont-Dauphin, on était les premiers à porter la tarification incitative avec le badge. Et à Vars, c'est vrai que les problématiques touristiques liées aux déchets, je les connais. Et puis la transition énergétique et l'environnement sont aussi des sujets qui me parlent depuis toujours. Donc, Je vais faire de mon mieux pour porter cette commission. »

M. Charles LACROIX, conseiller communautaire, élu 8^{ième} vice-président, en charge des finances et budgets et de la fiscalité, et le déclare installé dans sa fonction ; 29 voix POUR, 3 votes BLANCS, 0 vote NUL.

Présentation de Charles LACROIX :

« Si je suis la personne qui se lève la première pour aller voter, c'est parce que je suis le maire d'Abriès-Ristolas, après avoir été premier adjoint pendant 6 ans. Le secteur des finances, c'est un secteur qui intimide un peu, parce que ça intervient dans tous les domaines. Je pense pour autant que ça ne doit pas prendre le pouvoir dans chacun de ces domaines. Et si vous me confiez cette tâche, j'essaierai de la remplir avec la rigueur nécessaire et avec l'aide des services de la collectivité, d'en rendre les comptes-rendus compréhensibles et si possible attrayants pour l'ensemble des conseillers. »

Mme Aubérie DIMPRE, conseillère communautaire, élue 9^{ième} vice-présidente, en charge de la culture et du patrimoine, et la déclare installée dans sa fonction ; 25 voix POUR, 7 votes BLANCS, 0 vote NUL.

Présentation d'Aubérie DIMPRE :

« Je me permets de vous adresser ce message afin de vous faire part de mon souhait de m'investir pleinement au sein de notre communauté de communes, en particulier sur le volet Culture, Patrimoine et Pays d'art et d'histoire. Au-delà d'une simple compétence thématique, c'est une vision que je souhaite porter : celle d'une culture conçue non pas comme un outil d'animation ou d'événementiel, mais comme un véritable ciment de territoire, un levier structurant de cohésion, d'attractivité et de développement économique.

Notre territoire du Guillestrois-Queyras fait aujourd'hui face à plusieurs défis majeurs : la transition

d'un modèle centré sur le tourisme de ski vers un tourisme quatre saisons, le vieillissement de la population, la pression croissante des résidences secondaires et, en filigrane, une perte progressive de notre identité locale. Dans ce contexte, la culture n'est pas accessoire — elle est stratégique. Les attentes des visiteurs évoluent : ils ne cherchent plus uniquement des activités, mais une expérience authentique, un ancrage, du sens. Ce que nous avons à offrir est immense, mais encore insuffisamment structuré, transmis et valorisé.

Je suis convaincue que notre réponse doit être culturelle : Il s'agit de redonner fierté aux habitants, de recréer du lien intergénérationnel, de préserver et transmettre nos savoir-faire, et de bâtir une identité territoriale forte et assumée.

Mon engagement dans ce domaine est ancien et profond. J'ai consacré plus de 17 années, de 7 à 24 ans, à un parcours exigeant au sein de l'enseignement artistique public, notamment au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon et au Conservatoire Paris-Saclay. Diplômée en musique classique et en jazz, j'ai débuté ma carrière professionnelle sur scène aux côtés de Michel Jonasz.

J'ai ensuite exercé en tant que professeur au Conservatoire Paris-Saclay dès l'âge de 21 ans, tout en poursuivant une activité de musicienne au sein de formations telles que l'Orchestre National de Jazz et l'Orchestre National Avignon Provence. J'ai eu l'honneur de me produire à plusieurs reprises sur France Musique, et de côtoyer, dans mon parcours, des figures majeures du monde culturel, dont Roselyne Bachelot (alors ministre), ainsi que plusieurs artistes et enseignants distingués par l'ordre des Arts et des Lettres.

Ce parcours n'est pas pour moi un aboutissement, mais un socle. La musique a été mon point d'entrée, mais ma vision de la culture est globale : elle englobe le patrimoine, les paysages, les savoir-faire, les récits, les usages, et surtout les habitants.

Aujourd'hui, je souhaite mettre cette expérience, ce réseau et cette vision au service de notre territoire. »

Le Président remercie les assesseurs.

- **DELIBERATION N° 2026-127 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE PRÉSIDENT**

L'article L.5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, **le président donne lecture de la charte de l'élu local** mentionnée aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT.

Cette délibération ne nécessite pas de vote.

Le Président propose une interruption de séance de 20 minutes avant de continuer.

Le Président sortant, Dominique MOULIN, et le Président nouvellement élu, Michel MOURONT, signent le procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la Communauté de communes.

Avant de rouvrir la séance, le Président propose au Conseil communautaire de déterminer la date des prochaines séances.

Le Président procède, ensuite, à la poursuite de la présentation des délibérations.

Emmanuel MOLLE quitte l'assemblée et donne son pouvoir à Quentin DU PONTAVICE.

- **DELIBERATION N° 2026-128 : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Il est proposé de déterminer les conditions de dépôt des listes candidates pour l'élection des membres de la CAO, afin de pouvoir organiser ces élections lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

DE FIXER les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de concours comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès du secrétariat de la direction générale des services en charge des assemblées, de la Communauté de communes, au siège administratif sis 1 Place Simone

Petsche - BP 12, 05 600 GUILLESTRE.

- La date limite de dépôt des listes est fixée au 27 avril 2026 à 17h00.

- **DELIBERATION N° 2026-129 : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Il est proposé de déterminer les conditions de dépôt des listes candidates pour l'élection des membres de la CDSP, afin de pouvoir organiser ces élections lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

DE FIXER les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès du secrétariat de la direction générale des services en charge des assemblées, de la Communauté de communes, au siège administratif sis 1 Place Simone Petsche - BP 12, 05 600 GUILLESTRE.
- La date limite de dépôt des listes est fixée au 27 avril 2026 à 17h00.
- Un récépissé pourra être remis contre le dépôt de liste.

- **DELIBERATION N° 2026-129 : ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

DECIDE

D'APPROUVER l'exposé du Président ;

DE L'ORGANISATION du prochain Conseil communautaire, prévu le mercredi 29 avril 2026, à 18h, en salle R+1 du gymnase, à Guillestre.

Le Président nouvellement élu, Micel MOURONT, le conseiller communautaire le plus âgé, Jean-Louis QUEYRAS, la secrétaire de séance, Aubérie DIMPRE, et les assesseurs, Raphaëlle MARTOIA et Jean-Luc BRUN, signent le procès-verbal de l'élection des membres du bureau, ainsi que la feuille de proclamation.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande s'il y a encore des questions.

S'il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de clore le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 19h45.

Le Président,
Michel MOURONT

La secrétaire de séance,
Aubérie DIMPRE



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Aubérie DIMPRE mentioned in the text above.